

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de Cantal

Registre 1873 N° 1

SIGNALEMENT.

L. Jean Carrière, jeune
nati d St Paul des Landes
demeurant à id
allant à Madrid
âgé de 33 ans, taille d'un mètre
77 centimètres
cheveux grisonnants front couvert
sourcils id yeux bleu gris
nez ordinaire bouche moyenne
barbe grisonnante menton court
visage ovale teint ordinaire

SIGNES PARTICULIERS :



PIÈCES DÉPOSÉES.

FAIT à Aurillac, le 11 juin 1873.

Signature des Témoins

Signature du Porteur :

Jean Carrière

St Paul-Des-Landes, le 10^{juin} 1875



Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Carrière Jean-Appolin
de nom, natif et domicilié à St Paul-Des-
Landes, canton (indiv) d'Auvillac (Cantal),
ai l'honneur de vous faire connaître que
me trouvant dans la nécessité de me rendre
à Madrid (Espagne) pour mes opérations commer-
ciales, j'ai besoin d'un passe-port que je
vous prie de me délivrer.

Notre tout dévoué serviteur,

Carrière

Au vu de la demande ci-dessus, l'Adjoint au maire
de la Commune de St Paul-Des-Landes, ce dernier absent,
est d'accord que le passe-port demandé soit délivré

En foi de quoi avons signé ci-dessous

L'Adjoint,

Seban



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

N° 135.

Signalement.

Âge de 41 ans
Taille 1^m 770 mill.
Cheveux gris
Front couvert
Sourcils bruns
Yeux gris bleu
Nerf ord^{re}
Bouche moyenne
Barbe gris
Menton rond
Visage ovale
Teint brun coloré
Signes particuliers.

Nous Chargé d'Affaires de France
près Le Gouvernement Espagnol

Prions les Autorités Civiles et Militaires de tous les
Pays amis ou alliés de la France de laisser passer librement
M^r Carrière, Jean, premier du prénom, Boulanger,
né à St Paul des Landes (Cantal), se rendant en France,

et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passeport délivré à Madrid, le quatorze Juin mil huit
cent soixante onze, sur le vu de son immatriculation en cette Ambassade, le
15 février 1841 est valable pour un an.

Signature du Porteur

Jean Carrière

Par le Chargé d'Affaires.

T. Le Consul hon^{or} Chancelier
L'employé délégué,
Jean Gomer

Art. 44 du Tarif.
Solvit 10 francs

T. Le Chargé d'Affaires de France.
Le Secrétaire d'Ambassade,

Le Rochefoucault

